

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juillet 2022, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 19 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2022-07-R111

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Pierre Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant la modification suivante :

- Ajout du point 4.3 – Location de l'immeuble situé sur le lot 2 622 641

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.1

2022-07-R112

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2022

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance du mois de juin 2022

4.2

2022-07-R113

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE TRAVAIL DES
POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL
2022-2025**

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur,
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c M. François Lefebvre, directeur service sécurité incendie
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

4.3

2022-07-R114

LOCATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 2 622 641

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est sensible à la guerre en Ukraine;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal aimerait faire sa part pour aider la population ukrainienne;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé sur le lot 2 622 641 n'est pas habité;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal loue pour une durée d'un an sans frais incluant les dépenses d'électricité, chauffage, internet et entretien de l'immeuble durant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

5.

1ER PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 12 pour se terminer à 19 h 34.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1- M. Laurent Weightman

- a) Demande l'entretien de l'affiche au Parc Lowe
- b) Qu'arrive-t-il avec le bois couper
- c) Entretien du cimetière Christ Church

2- M. Claude Brault

- a) Politique remplacement arbres abattus
- b) Demande de nommer le parc en face de l'église Christ Church
- c) Demande poubelle et enseigne avec un nom pour l'île ancien pont ferroviaire

3- Mme Arlette Moreau

- a) Question sur la dépense concernant la table pour le musée
- b) Question sur l'entente avec l'église de Carillon pour la réparation de la toiture

6.1

2022-07-R115

COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin, appuyée par madame Jessica Larivière et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 8 juin 2022 au 5 juillet 2022, totalisant 698 347.41 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 8 juin 2022 au 5 juillet 2022 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 27 292.95 \$.

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-H – Délégation de pouvoir – Liste

6.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2022

Rapport budgétaire au 30 juin 2022

6.5

2022-07-R116

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE SAINT-ANDRÉ APÔTRE POUR LE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fabrique Saint-André Apôtre pour un montant de 2 500 \$ pour le dépannage alimentaire pour les résidents de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-André Apôtre reçoit plusieurs demandes durant l'année pour de l'aide alimentaire;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin, appuyée par monsieur Patrick Côté

et résolu :

Que le conseil municipal autorise un montant de 2 500 \$ à la Fabrique de Saint-André-d'Apôtre pour le dépannage alimentaire pour les résidents de Saint-André-d'Argenteuil.

Le conseil municipal recommande à la Fabrique d'instaurer un contrôle pour que cette somme ne puisse servir à l'achat de produits du tabac et de boissons alcoolisées.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 70190 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Fabrique de Saint-André Apôtre
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

7.1

2022-07-R117

PERMISSION DE VOIRIE DU MTQ - ACCÈS À UNE ROUTE - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier ou son remplaçant à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoint*

8.1

2022-07-R118

EMBAUCHE DE MADAME ARIANNE DALPÉ À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-06-R107

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2022-06-R107 et de la remplacer par ce qui suit;

CONSIDÉRANT le poste d'inspectrice en bâtiment et environnement vacant depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT qu'il y eut offre d'emploi par affichage interne et entrevues effectués par la directrice de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'engager madame Arianne Dalpé, à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement à compter du 8 juin 2022 selon la convention collective en vigueur.

Que la rémunération de madame Dalpé soit établie : catégorie d'emploi classe 9, échelon 1;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Madame Arianne Dalpé
Mme Marie-Claude Bourgautl, directrice finances et comptabilité
M. Jean-Philippe Fillion, président du syndicat*

8.2

2022-07-R119

DEMANDE DE PIIA 70 ROUTE DU LONG-SAULT PIIA-003 - LE SECTEUR DE TRANSITION AGRICOLE DE CARILLON

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un bâtiment principal d'un étage et d'une superficie de 290,5 mètres carrées, avec 4 garages intégrés, au revêtement extérieur en pierre décorative grise et de bois et toit à un versant a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni virtuellement du 8 septembre 2020 au 15 septembre 2020 et le 20 avril 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 70 route du Long-Sault la construction d'un bâtiment principal d'un étage et d'une superficie de 290,5 mètres carrées, avec 4 garages intégrés, au revêtement extérieur en pierre décorative grise et de bois et toit à un versant qui a été déposée au service d'urbanisme telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Propriétaire
Service de l'urbanisme*

10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque du mois de mai

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 45 pour se terminer à 19 h 57.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1- Mario Ladouceur

- a) Savoir les montants pour l'entente hors cours
- b) Déplacement boîte aux lettres sera fait quand ?
- c) Information sur les contrats donnés à des compagnies qui ne sont pas sur notre territoire

2- Mme Arlette Moreau

- a) Rapport activité du Musée régional d'Argenteuil

13.

2022-07-R120

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier, appuyé par monsieur Jacques Decoeur et résolu :

De lever la séance à 19 h 58 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier**

**Stephen Matthews,
Maire**